

CONSEIL MUNICIPAL

**Il est 18h30 lorsque M. J.-C. BRULHART,
président, ouvre la séance.**

Sont présents : Mmes et MM. E. BALLAMAN, J. BALLAMAN, P. BOCCARD,
Y. BOCCARD, G. BORDRY, J.-C. BRULHART,
M. CHAMBERS, J. CHARPIER, C. DESPOND, J.-M. DEVAUD,
P. DI SANTOLO, P. DOUDIN, M. DUMALLE, R. ECUYER,
C. FEUSIER, J.-F. GIRARDET, M. GIRARDET, P. HAMANN,
J.-P. HULLIGER, K. ISWALA, A. JIMENAY,
J.-P. KIRSCHMANN, Y. LE CHEVALIER DE PREVILLE,
K. MAURON, J.-P. MOURARET, J. REVILLET,
D. SCHWEIZER, L. TREMBLET, P.-A. TSCHUDI et
J.-C. WYSS.

Est excusée : Mme L. ZWICK-MERCHAN

MM. J.-C. DUCROT, maire, M. R. SANSONNENS et Mme M. BOGET, conseillers administratifs, assistent à la séance.

* * *

ORDRE DU JOUR :

1. Communications du Bureau.
2. Communications du Conseil administratif.
3. Parlement des jeunes.
4. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2007.
5. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 150'000.-** destiné à financer l'organisation d'un concours international Européan (projet No 35/2006).
6. Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'770 - chemin du Grand-Puits 47, 47B – chemin des Feuillus 1 (projet No 36/2006).

7. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2007, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 33/2006).
8. Délibération relative aux indemnités allouées en 2007 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 34/2006).
9. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 12'000.-** destiné à la souscription de 10 parts sociales de la Société coopérative Fonds international de garantie (FIG) (projet No 37/2006).
10. Délibération relative à une demande de crédit de **CHF 560'000.-** destiné à l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département du territoire (projet No 15b/2006). **Rapport de la commission d'urbanisme** (Mme Ecuyer, R).
11. Résolution présentée par Yvon Le Chevalier de Préville, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'élaboration d'un Plan Général de l'Energie pour la commune de Meyrin (projet No 11/2006).
12. Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08c/2005). **Rapport de la commission d'urbanisme** (M. Hulliger, S).
13. Rapport du délégué à l'association de la colonie de vacances *La Ruche* (M. Chambers, DC).
14. Projets de résolutions.
15. Projets de motions.
16. Propositions individuelles.
17. Questions.

* * *

En préambule, **M. Brulhart** annonce qu'un point doit être rajouté à l'ordre du jour, à savoir :

2bis Décision(s) liée(s) à la démission de Mme Myriam Girardet et de M. Jean-François Girardet du parti démocrate-chrétien.

Cette adjonction est mise au vote et **ACCEPTÉE A LA MAJORITE EVIDENTE.**

1. Communications du Bureau

M. Brulhart signale avoir remis à chaque conseiller une copie de la lettre que lui a envoyée l'Association des commerçants du Centre commercial de Meyrin.

Il est ensuite donné lecture des courriers envoyés le 25 septembre 2006 par Mme et M. Girardet :

a) **Lettre de Mme Girardet :**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers Amis,*

Par la présente, je vous informe que j'ai démissionné ce jour avec effet immédiat du PDC Meyrin-Cointrin.

Les divergences de points de vue ainsi que le manque de considération et de reconnaissance constaté lors de l'assemblée générale extraordinaire du vendredi 22 septembre 2006 m'ont convaincue de ne plus siéger dans les rangs de ce parti. En conséquence, vous voudrez bien me considérer dès aujourd'hui comme indépendante.

De plus, je tiens à poursuivre mon mandat de conseillère municipale par ma représentation dans toutes les commissions que compte notre Conseil municipal.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers Amis, mes cordiales salutations.

Myriam Girardet

*Copies : M. J.-C. Ducrot, Maire de Meyrin
M. P. Glatz, président PDC GE
M. S. Perrego, président PDC Meyrin-Cointrin
Etat de GE, DI, service des élections et votations*

b) **Lettre de M. Girardet :**

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Chers Amis,*

Par la présente, je vous informe que j'ai démissionné du PDC avec effet immédiat le vendredi 22 septembre 2006 lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tenait à Meyrin.

A l'instigation de deux de ses membres influents, une large majorité de l'AG du PDC Meyrin-Cointrin a rejeté ma candidature au CA, lui préférant celle d'un autre conseiller municipal DC. Considérant cette mise à l'écart comme une grave rupture de confiance avec ce parti, j'ai pris la décision de siéger en indépendant.

Je souhaite à la fois terminer cette législature dans la sérénité et assumer la fonction pour laquelle j'ai été élu depuis 1991 à quatre reprises. De plus, je tiens à être représenté dans toutes les commissions que compte notre Conseil municipal.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, chers Amis, mes salutations les meilleures.

Jean-François Girardet

*Copies : M. J.-C. Ducrot, Maire de Meyrin
M. P. Glatz, président PDC GE
M. S. Perrego, président PDC Meyrin-Cointrin
Etat de GE, DI, service des élections et votations*

M. Brulhart rappelle que cet objet sera discuté au point 2bis de l'ordre du jour.

En premier lieu, **M. Girardet** s'étonne que le courrier envoyé au président du Conseil municipal par Mme Elka Gouzer-Waechter et M. Jean-Daniel Josseron, au nom du Centre commercial de Meyrin, n'ait pas été lu par le Bureau afin que le public puisse en prendre connaissance.

D'autre part, il tient à apporter quelques précisions concernant sa lettre et celle de son épouse. Tout d'abord, **M. Girardet** signale que l'assemblée générale du parti démocrate-chrétien a choisi de présenter la candidature de M. Jean-Marc Devaud aux prochaines élections pour le Conseil administratif, en ajoutant qu'il ne ressent aucune animosité ni amertume à ce sujet car il considère M. Devaud comme un excellent candidat.

En outre, il fait part de son souhait ainsi que celui de son épouse de siéger dans toutes les commissions, selon l'article 61 du règlement du Conseil municipal, en reprenant l'un des trois sièges du parti démocrate-chrétien. M. et Mme Girardet constitueraient ainsi un groupement, ce qui leur permet d'avoir un siège par commission, à l'instar du groupe libéral qui a également deux membres.

M. Girardet souhaite encore citer deux extraits de courriels reçus ce jour, à savoir: "Que soit bénie la foi des hommes qui osent renouveler la figure du monde selon l'idéal qu'ils chérissent", de Pierre Drieu La Rochelle.

"Lorsque l'on se met hors du sérail, il faut en tirer les conséquences et ne plus revendiquer quoi que ce soit", de M. Ducrot. **M. Girardet** ajoute que lorsqu'il est arrivé en séance ce soir, celui-ci lui a dit : "Alors ce soir, tu as signé ton suicide politique", propos également tenus par un éminent ancien conseiller administratif lors de l'assemblée générale du PDC.

Pour **M. Girardet**, ce qui précède explique pourquoi lui-même et son épouse ont été choqués de l'attitude d'éminents représentants du PDC dans la Commune et sont aussi émus ce soir.

Par ailleurs, Mme Ecuyer ayant remis un projet de résolution relatif au soutien à l'Association Les P'tits Bouchons, et M. Schweizer un projet de motion relatif à la création d'un poste d'intendant municipal ou d'ouvrier polyvalent, **M. Brulhart** leur demande s'ils souhaitent que leurs projets soient portés à l'ordre du jour de ce soir, ce que ces derniers confirment.

* * *

2. Communications du Conseil administratif

Séance du 16 mai 2006 - proposition de M. Chambers

Signalétique au parking du centre sportif de Maisonnex

M. Chambers a demandé la pose de panneaux sur le parking du centre sportif de Maisonnex pour éviter le parcage de véhicules de frontaliers.

Selon les observations faites durant cette dernière saison de piscine, aussi bien par le personnel du centre sportif que par les ASM, le nombre de véhicules de frontaliers stationnés à cet endroit a été insignifiant. Cependant, avec l'arrivée du tram, le parking de longue durée pourrait se développer.

Une étude locale de stationnement devra être entreprise, en relation avec l'arrivée du TCMC.

Démarche Meyrin Qualité

Avec l'arrivée début août de M. Jean-Pierre Bürgi, notre nouveau responsable qualité et chargé d'information, le projet Meyrin Qualité a pu reprendre un rythme d'avancement beaucoup plus soutenu.

Après que les missions et les prestations métier de chaque service ont été définies, l'équipe de projet a arrêté la liste des prestations publiques. Actuellement les forces se concentrent sur la finalisation du coût par prestation publique. Le résultat de ce travail sera présenté à la commission ad hoc Meyrin Qualité agendée le 15 novembre. Une convocation vous parviendra prochainement.

Prélèvements de cotisations AVS-AI-APG-AC sur les indemnités versées aux conseillers municipaux

La Caisse cantonale genevoise de compensation a informé le Conseil administratif du prélèvement des cotisations sociales sur les indemnités, après une déduction forfaitaire de 25% des montants représentant les dédommagements pour frais de déplacement et autres ainsi que les sommes éventuellement reversées aux partis. Cette pratique entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

Des particularités sont prévues pour les personnes ayant atteint l'âge de la retraite, de même si l'activité est accessoire et que la rémunération ne dépasse par CHF 2'000.- par année. Le budget 2007 de la Commune tient déjà compte de ces modifications.

Projet de refonte du site internet communal

La Commune a engagé une réflexion afin de se doter d'un nouveau site internet communal pouvant répondre aux attentes de la population, des associations, des entreprises et de l'administration communale.

Une partie de l'année 2005 a été consacrée à l'établissement d'un cahier des charges et à la recherche de partenaires. La délibération n° 49a/2005 permettant le financement du projet a été acceptée par ce Conseil lors de la séance du 7 mars 2006. L'équipe de projet a pu ainsi démarrer ses activités dès le mois de mai de cette année. L'ensemble des services a été sollicité durant l'été afin de fournir les différents contenus qui vont alimenter ce nouveau site.

Le lancement de ce site est prévu pour le mois de novembre. Une séance de la commission information et communication élargie est agendée pour le 14 novembre afin que vous puissiez découvrir en primeur le résultat de ce projet. Une convocation vous parviendra prochainement.

Fondation meyrinoise pour la promotion culturelle, sportive et sociale (casino)

Nous vous informons que la société Casino du Lac Meyrin SA a désigné M. Gérald Hoiler pour la représenter au sein du Conseil de fondation.

Nous allons dès lors pouvoir finaliser les démarches afin de procéder à la constitution de cette fondation et convoquer d'ici la fin de l'année une première séance de ce Conseil.

Utilisation de matériaux recyclés dans les chantiers communaux

Au cours des 18 derniers mois, la commune de Meyrin a acheté 13'500 m³* de grave recyclée issue de béton de démolition auprès d'une entreprise locale spécialisée dans la valorisation des déchets de chantiers. Ce matériau, particulièrement homogène et exempt d'éléments indésirables, a notamment été utilisé pour les besoins des chantiers du chemin du Bournoud, du stade de football et des fouilles liées à l'assainissement de la cité.

Une telle démarche s'inscrit dans la ligne adoptée par la Commune en matière de développement durable.

** chiffre fourni par la société Gradeg SA*

Parking P1

L'aménagement du parking de 840 places sous l'actuel P1, résultant du mandat d'études parallèles, est un dossier dense nécessitant l'examen préalable d'aspects juridiques et économiques avant la finalisation du plan localisé de quartier et du dossier de projet définitif.

Le plan localisé de quartier intègre le détail des tarifs qui seront pratiqués. Cela implique de résoudre avant l'établissement de celui-ci l'ensemble des aspects économiques (coûts d'exploitation, financement, tarification).

La problématique de transport résultant du tracé du TCMC et impliquant l'accès au P1 par l'avenue de Feuillasse complique l'examen du dossier.

Une étude économique a été lancée et des propositions de montages financiers, avec des options de partenariat public-privé, seront présentées aux commissions municipales avant la fin de l'année.

Projet de révision du statut du personnel

Dès le début de cette année, la Commune s'est activée à lancer une démarche de révision du statut du personnel. Le projet a été découpé en cinq domaines dont l'examen peut être entrepris de manière indépendante. A ce jour, deux domaines ont été abordés, repensés, rédigés et, pour finir, négociés avec la commission du personnel. Les trois autres thèmes font encore l'objet d'études.

Le Conseil administratif, le secrétariat général et la commission du personnel présenteront le projet de révision des deux premiers domaines lors d'une séance de la commission ad hoc statut du personnel agendée le 15 novembre. Une convocation parviendra prochainement aux commissaires concernés.

Undertown – point de situation

Durant le premier semestre 2006, deux actions parallèles ont été entreprises concernant l'espace Undertown, visant à donner une seconde vie au lieu et à renouer avec les objectifs initiaux d'intégration des jeunes à la vie de la cité.

La première fut l'ouverture intermédiaire en février 2006 de l'Espace Undertown rendue possible grâce à la mise à disposition, par la Maison Vaudagne et par Transit, de deux animatrices qui ont été remplacées dans leurs équipes respectives.

Les objectifs du projet intermédiaire ainsi que l'activité menée à Undertown ont été définis et placés sous l'égide d'un groupe de gestion intermédiaire composé de la FAS'e, de la Commune, du coordinateur de la Maison Vaudagne et des animatrices concernées. Il s'agissait en priorité de renouer le lien avec les jeunes meyrinois et de recueillir leurs envies pour le lieu.

La seconde fut le mandat confié par la FAS'e et la Commune à la Haute école sociale afin qu'elle entreprenne un travail de réflexion et de concertation relatif aux valeurs et aux finalités de l'activité à mener dans le lieu Undertown à l'avenir. Ce travail a réuni, sous forme d'un groupe de pilotage, un ensemble d'acteurs institutionnels intéressés à la vie de l'Undertown. Celui-ci s'est pour l'heure réuni cinq fois entre les mois de mars et de septembre et arrive à bout touchant de ses travaux. Une séance se tiendra prochainement qui devra adopter le rapport final du groupe de pilotage.

Le premier septembre dernier, trois animateurs totalisant un taux d'activité de 200% sont entrés en fonction au service de l'Espace Undertown. Ils ont été engagés par la FAS'e, en concertation avec la Commune et les travailleurs sociaux impliqués dans le renouveau. Leur mandat sera la mise en oeuvre des missions que le Conseil aura définies à partir du rapport du groupe de pilotage et en accord avec les principes de la FAS'e. Pour l'heure, et dans cette attente, la nouvelle équipe poursuit l'application des objectifs du projet intermédiaire.

Le 12 octobre prochain se tiendra une commission écoles et jeunesse à l'occasion de laquelle les éléments ci-dessus seront exposés de manière bien plus détaillée.

Maquette de M. Recanatesi

La commune de Meyrin s'est vu offrir une maquette de sa cité par M. Victor Recanatesi, maquette réalisée par son père, Enrique Recanatesi, décédé depuis deux ans. Il s'agit d'une représentation très personnelle construite avec des matériaux récupérés par M. Recanatesi lors de ses fréquents passages dans la Commune et rapportés en Argentine.

Cette maquette sera exposée en premier lieu au centre culturel Forum Meyrin puis dans la mairie, les écoles et d'autres emplacements communaux.

Le vernissage de cette exposition aura lieu à la bibliothèque municipale de Forum Meyrin le jeudi 5 octobre 2006 à 19h30, et sera suivi d'une rencontre agrémentée de chants, lectures, récits et témoignages autour de l'exil.

Le Conseil administratif espère que vous serez nombreux à participer à cet événement.

Exposition Metropoly – La Suisse urbaine

Nous vous informons que le vernissage de l'exposition nationale et locale "Metropoly, la Suisse urbaine" aura lieu ce jeudi 5 octobre à 18h30 dans le foyer du Théâtre Forum Meyrin.

Cette exposition est consacrée à l'urbanisation de la Suisse et à sa nature désormais cosmopolite. Elle intégrera un vaste programme élaboré avec la collaboration du Théâtre Forum Meyrin, du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie ainsi que du service des actions sociale et jeunesse, sous l'appellation "Miroirs du Monde" qui interrogera nos représentations du monde. L'exposition sera présentée à Meyrin du 5 au 17 octobre puis circulera dans huit régions de notre pays.

* * *

2bis. Démissions de M. et Mme Girardet de leur parti

M. Ballaman, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission de liaison qui s'est réunie ce jour, en l'absence de M. Brulhart, afin de débattre des conséquences de la démission de M. et Mme Girardet de leur groupe :

"Nous sommes réunis en présence du Conseil administratif in corpore pour analyser une situation exceptionnelle, à savoir la démission de deux membres du Conseil municipal de leur parti.

D'emblée nous ne voulons pas nous immiscer dans une problématique qui ne nous appartient pas. Par contre, nous voulons être attentifs au bon déroulement de nos activités au sein du Conseil municipal.

Si, aujourd'hui, nous fonctionnons de la sorte, c'est suite à des engagements pris en début de législature et nous ne voulons pas tout remettre en cause. Le respect des règles démocratiques nous paraît essentiel, chaque groupe ayant été sanctionné par le quorum.

Après avoir questionné la surveillance des communes, puis des juristes, le secrétaire général nous fait part de la marge de manœuvre possible selon le genre de représentativité, tout en évoquant le droit de recours réservé.

Après un tour de table, nous avons tous pu évoquer diverses problématiques. Nous avons pris note de la position du PDC, celle-ci va vous être présentée.

Cette proposition nous paraît consensuelle; elle est acceptée par 4 oui et 2 abstentions. Chacun a à cœur de ne pas envenimer la situation par des futilités. Nous désirons être sereins pour cette fin de législature et préserver l'intérêt majeur du Conseil municipal."

M. Tremblet fait la déclaration suivante au nom du groupe démocrate-chrétien :

"Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Il ne m'est pas facile ce soir de prendre la parole devant vous pour vous exprimer la position du groupe PDC sur un sujet aussi délicat que celui auquel nous devons aujourd'hui faire face.

Nous sommes face à une situation que nous n'avons pas souhaitée et je tiens à le dire d'entrée. Malheureusement, suite à l'assemblée générale extraordinaire convoquée pour élire le successeur de Jean-Claude Ducrot au Conseil administratif, Jean-François Girardet, le candidat malheureux, et son épouse ont décidé de démissionner avec effet immédiat de notre parti et de continuer, comme ils en ont le droit, à siéger au sein de ce Conseil.

A partir de là, il est légitime que nous cherchions à défendre nos acquis obtenus grâce à la confiance du peuple lors des dernières élections municipales. Il nous a alors semblé important de pouvoir appuyer nos demandes sur des avis de droit et, conformément à ces derniers, nous sommes en mesure de faire ce soir les remarques suivantes :

1. En ce qui concerne notre représentation au sein des commissions permanentes, la surveillance des communes considère et je cite leur avis de droit : *"Le PDC ne doit pas être pénalisé et voir sa députation diminuer de 3 à 2 membres sans son accord étant donné que la répartition des sièges en commission a été décidée lors de la séance d'installation en se basant sur les suffrages obtenus par les DC aux élections."* Partant de cet état de fait, nous avons décidé de garder notre représentation actuelle de 3 sièges et de repourvoir ceux étant jusqu'ici occupés par nos 2 collègues démissionnaires.

2. Quant aux présidences qu'ils occupent, conformément au 3^e alinéa de l'article 61 de notre règlement qui dit que *Les présidents sont désignés pour la durée de la législature*, notre groupe a décidé de ne pas revendiquer ces présidences et de les laisser aux deux personnes qui les occupent actuellement.
3. Et, enfin, dans un souci de continuité et pour ne pas mettre en péril les travaux déjà accomplis jusqu'à ce jour par Jean-François et Myriam au sein des 3 commissions ou instances extraparlimentaires dans lesquelles ils siègent (CCIT, PMV SA et Fondation du Casino), nous ne souhaitons pas non plus vous demander d'élire un nouveau membre issu de nos rangs.

Par conséquent, et pour résumer, le PDC vous fait la proposition suivante que nous vous soumettons en bloc, à savoir :

1. le maintien de nos 3 représentants en commission;
2. le maintien du nombre de commissaires à 11;
3. nous laissons en place nos 2 collègues démissionnaires aux présidences ainsi qu'aux extraparlimentaires qu'ils occupent.

Nous sommes certains que, même si nos idées divergent, nous avons tous le même souci : respecter la décision du Souverain, et c'est dans cette optique que je vous invite à suivre notre proposition.

Je vous remercie pour votre attention."

M. Girardet respecte également les décisions du peuple mais considère que lui-même et Mme Girardet ont été élus en premier lieu pour eux-mêmes et pour leurs compétences, et il en déduit qu'ils doivent pouvoir délibérer en commission. Il estime qu'il appartient au PDC d'assumer la responsabilité de les empêcher de siéger en commission mais que c'est au Conseil municipal de décider s'il veut suivre l'avis du PDC, ce qui les obligerait à émettre leurs remarques et amendements en séance plénière.

M. Girardet s'étonne d'autant plus de l'attitude du PDC qu'en 16 ans de présence au Conseil municipal, lui-même et son épouse n'ont presque jamais dû se faire remplacer en commission, alors que les trois sièges démocrates-chrétiens n'ont pas toujours été occupés.

D'autre part, il aimerait connaître le nom des juristes ayant émis l'avis de droit précité car lui-même pourrait en citer allant à l'opposé de ce qui vient d'être dit. En effet, il relève que l'article 61 (commissions permanentes) 2^e alinéa du règlement du Conseil municipal précise que *Il [le Conseil municipal] désigne les membres, en veillant à assurer à chaque parti ou groupe composant le Conseil une représentation équitable sur l'ensemble de ces commissions*. Il en déduit que le nouveau groupe indépendant a droit à une place en commission.

Enfin, **M. Girardet** rappelle qu'en 1991, M. René Ecuyer a démissionné du parti socialiste et a pu siéger en tant qu'indépendant dans toutes les commissions.

En conclusion, il espère que le Conseil municipal ne voudra pas se priver de l'apport de deux de ses membres qui, jusqu'à ce jour, ont montré leur esprit critique et constructif en commission.

M. Ducrot étant juge et partie, il demande à Mme Boget d'exprimer le point de vue du Conseil administratif.

Mme Boget donne lecture d'un extrait de l'avis de la Surveillance des communes :

"Pour la Surveillance des communes, selon l'interprétation générale, Mme et M. Girardet ne peuvent plus siéger en commission mais c'est au Conseil municipal d'en décider. La Surveillance considère toutefois que le PDC ne doit pas être pénalisé et voir sa députation diminuer de trois à deux étant donné que la répartition des sièges en commission a été décidée lors de la séance d'installation en se basant sur les voix obtenues par les démocrates-chrétiens aux élections.

Quant aux présidences de commissions, c'est un peu différent dans la mesure où notre règlement précise à son article 61 : *Il [le Conseil municipal] désigne également les présidents [de commissions permanentes] pour la durée de la législature.* En conséquence, la Surveillance des communes estime que Mme et M. Girardet sont en droit de garder leurs fonctions (vice-présidence de la commission d'aide au développement pour Mme Girardet et présidence de la commission d'urbanisme pour M. Girardet), d'autant plus qu'aucune référence à l'appartenance à un parti n'est faite dans l'article 61."

Mme Ecuyer demande une suspension de séance qui est **ACCEPTÉE A LA MAJORITÉ ÉVIDENTE.**

La séance est suspendue de 19h15 à 19h25.

M. Girardet a pris note que, lorsque la loi ne le précise pas, les décisions quant à sa présence et celle de Mme Girardet en commission sont du ressort du Conseil municipal, et il considère que la manière dont a été gérée la démission de M. Ecuyer peut constituer une jurisprudence. De plus, il aimerait avoir le nom du juriste ayant émis l'avis de droit précité.

Enfin, il tient à préciser qu'il se sent toujours démocrate-chrétien, parti dont les valeurs bâties sur le respect de la personne, de la démocratie et de la foi chrétienne sont en train de s'effiloche ce soir.

Mme Boget ignore si le groupe démocrate-chrétien a demandé un avis de droit et explique que le Conseil administratif a pris conseil auprès de la Surveillance des communes qui supervise les actions des communes et tranche en cas de problèmes.

Au nom du groupe radical, **M. Mouraret** propose un amendement à la proposition des démocrates-chrétiens. Si, d'une part, il comprend tout à fait leurs arguments, de l'autre côté il a pris note qu'ils souhaitaient néanmoins que M. et Mme Girardet puissent poursuivre leur travail jusqu'à la fin de la législature. Or, **M. Mouraret** ne voit pas comment ce serait possible si ceux-ci ne peuvent pas participer aux commissions.

Aussi, il propose que le PDC conserve ses trois sièges et que l'on attribue une place supplémentaire à M. ou Mme Girardet dans chaque commission, mais sans avoir le droit de vote afin de respecter l'équilibre entre la Droite et la Gauche qui est ressorti des urnes.

M. Tremblet annonce que les démocrates-chrétiens maintiennent leur position.

M. Charpier signale que l'Alliance de gauche est divisée mais que lui-même trouve inéquitable d'empêcher M. et Mme Girardet de siéger en commission. Il estime toutefois que le nombre de commissaires doit rester à 11, avec deux représentants démocrates-chrétiens, ce d'autant plus que M. Girardet vient de dire qu'il restait fidèle aux idées de ce parti. **M. Charpier** pense que c'est plutôt la répartition des jetons de présence qui pose problème.

M. Girardet remercie M. Charpier de sa prise de position et estime également que le problème se situe surtout au niveau des jetons de présence. Il rappelle en outre que le préavis des commissions n'a que peu de valeur et que lui-même et son épouse souhaitent surtout pouvoir s'informer et éviter de devoir poser des questions en séance plénière. Aussi, il propose de mettre l'amendement de M. Charpier au vote et demande le vote nominal.

M. Charpier fait remarquer qu'il n'a pas proposé un amendement mais émis une proposition consistant à attribuer deux sièges au PDC et un au groupe composé de M. et Mme Girardet.

M. Tremblet relève qu'une telle proposition ne correspond pas à l'avis de la Surveillance des communes puisque le parti démocrate-chrétien n'a pas donné son accord pour la diminution de ses représentants en commission. Il en déduit que soit l'assemblée accepte la proposition du PDC dont il vient de donner lecture, soit elle la refuse et décide de porter le nombre des commissaires à 12 avec un siège pour le groupe indépendant.

Mme Girardet trouve lamentables les propos tenus ce soir et rappelle que, souvent, alors que le PDC comprenait huit membres, l'un de leurs trois sièges en commission n'était pas occupé. Elle se demande donc comment ces derniers vont faire pour occuper leurs trois sièges à chaque commission avec deux membres en moins.

D'autre part, elle rejoint le point de vue de M. Charpier quant à la question des jetons de présence.

Son mari et elle-même ont beaucoup apporté au PDC, ajoute **Mme Girardet** qui estime que s'ils en sont là ce soir, c'est en raison de magouilles politiques qui ne sont certes pas l'apanage des démocrates-chrétiens. En conclusion, elle demande à tous de prendre une décision humaine et basée sur le bon sens.

M. Girardet a pris note de l'avis de droit émis par la Surveillance des communes mais rappelle que ce service a également précisé que la décision appartenait au Conseil municipal. Il réitère sa demande de vote nominal, en relevant que chaque groupe a droit à un siège et que le PDC avait eu droit à trois sièges étant donné qu'il avait huit élus.

M. Bocard pense qu'il faut faire la part du rationnel et de l'émotionnel, ce dernier aspect ne devant pas être pris en compte dans le cadre de cette enceinte, et que le Conseil municipal doit maintenant se déterminer sur les diverses propositions.

M. Devaud tient à réagir aux propos de Mme Girardet qui veut entacher la décision de l'assemblée générale des démocrates-chrétiens en parlant de magouilles. Il s'insurge contre cette allégation et prend à témoins les conseillers présents qu'il n'a approché personne pour lui demander ses intentions de vote. Son élection comme candidat au Conseil administratif s'est faite en toute démocratie et il n'y a eu aucun vice de forme ni aucune magouille.

En conclusion il regrette que M. Girardet, qui était un candidat valable, n'ait pas accepté le choix des membres de son parti.

M. Brulhart souhaitant mettre en premier lieu aux voix la proposition des PDC qui demandent, entre autres, le maintien de 11 commissaires, **M. Jimenay** craint qu'il ne soit plus possible de voter ensuite la proposition de M. Mouraret qui propose d'ajouter un commissaire.

Pour **M. Tschudi**, il y a deux propositions et un amendement. La proposition de M. Charpier correspond quasiment à un statu quo mais pourrait toutefois être refusée par la Surveillance des communes. Les PDC considèrent que M. et Mme Girardet ont été élus sur la base de leur programme et qu'en dépit de leur excellente élection, ils n'auraient pas obtenu le quorum de 7% sans l'appui du parti qui, par conséquent, a droit à ses trois sièges en commission. Il y a enfin l'amendement du parti radical qui propose d'accorder un droit de présence au groupe indépendant.

M. Tschudi considère que l'assemblée pourrait voter la proposition du PDC et, en cas d'acceptation, décider d'accorder un siège à M. ou Mme Girardet en commission, sans avoir le droit de vote.

M. Hulliger va dans le même sens.

M. Girardet se rallie à la proposition du groupe radical afin de ramener la sérénité au sein de cet hémicycle, ce qui permettra en outre au parti démocrate-chrétien de renflouer ses caisses en vue de la campagne électorale, **M. Girardet** précisant qu'il présentera sa candidature au Conseil administratif.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **M. Brulhart** met au vote la proposition du parti démocrate-chrétien qui demande de maintenir ses trois représentants en commission.

Cette proposition est **APPROUVEE PAR 21 OUI, 7 ABSTENTIONS ET 1 NON.**

Il est ensuite procédé au vote de la proposition du parti radical qui consiste à autoriser M. ou Mme Girardet à siéger en commission mais sans avoir le droit de vote.

Cette proposition est **APPROUVEE PAR 17 OUI, 7 ABSTENTIONS ET 5 NON.**

4. Parlement des jeunes

Néant.

* * *

5. Nomination des président-e et vice-président-e du local de vote pour 2007

M. Brulhart annonce que la commission de liaison, lors de sa séance du 18 septembre, a nommé les président, vice-président, suppléant du président et suppléante du vice-président du local de vote pour 2007, à savoir:

Président	M. Jean-Claude Brulhart
Suppléant du président :	M. Yvon Le Chevalier de Préville
Vice-président :	M. Jean-Bernard Zosso
Suppléante du vice-président:	Mme Chantal Feusier

M. Girardet note que les personnes présentant leur candidature aux Conseils municipal et administratif ne peuvent occuper de fonction électorale lors de ces élections, et il aimerait donc savoir ce qui se passera au cas où les personnes nommées ci-dessus étaient candidates aux prochaines élections.

M. Brulhart répond que lorsqu'une telle situation se présente, le Service des votations et élections pourvoit au remplacement des personnes concernées.

La parole n'est plus demandée et **M. Brulhart** met au vote **la nomination des président, vice-président, suppléant du président et suppléante du vice-président du local de vote pour 2007**, qui est **ACCEPTÉE PAR 27 OUI ET 2 ABSTENTIONS**.

* * *

6. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 150'000.- destiné à financer l'organisation d'un concours international Européan (projet No 35/2006)

M. Sansonnens explique que l'association Européan organise à l'échelle européenne des concours d'architecture et d'urbanisme destinés à des architectes de moins de 40 ans, dont le thème est cette année : "Urbanité européenne, ville durable et nouveaux espaces publics".

Le Conseil administratif a trouvé d'autant plus intéressant d'y participer que notre cité est considérée comme une cité-jardin. Or son environnement a tendance à se péjorer et ce concours devrait permettre de faire une analyse plus pertinente sur l'ensemble des aménagements extérieurs et des espaces publics/privés, Meyrin n'ayant pas de barrières au droit des immeubles.

M. Sansonnens rappelle encore qu'une résolution a été votée en mars 2005 pour la réhabilitation du mobilier urbain et des espaces verts sur domaine privé, et il considère que ce projet pourrait fournir l'occasion de se pencher sur cette problématique.

En conclusion, il propose de renvoyer ce dossier à la commission d'urbanisme.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote du renvoi de la **délibération No 35/2006** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

7. **Délibération relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'770 - chemin du Grand-Puits 47, 47B – chemin des Feuillus 1 (projet No 36/2006)**

M. Sansonnens indique que l'indice d'utilisation du sol dans les zones villas est de 20% et que le Conseil administratif a la possibilité d'autoriser un taux de 25% mais que, au-delà, le Conseil municipal doit donner son accord, le requérant souhaitant dans le cas présent un taux de 26%. **M. Sansonnens** propose de voter immédiatement cette délibération.

M. Girardet regrette que le Conseil administratif n'ait pas proposé au propriétaire de se contenter d'un IUS de 25% ou de le porter à près de 40%, soit le taux que le Conseil a souhaité dans la zone villa de Cointrin, afin d'éviter de devoir présenter ce projet au Conseil municipal pour 1% de dépassement du taux.

La parole n'étant plus demandée, le vote immédiat est mis aux voix et **ACCEPTE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

M. Charpier donne connaissance de la position de son groupe :

"Comme ce fut le cas lors de la dernière séance du Conseil municipal du 19 septembre 2006 au sujet d'une demande de dérogation similaire, notre groupe s'oppose à cette délibération.

Les raisons en sont les suivantes :

Une telle dérogation crée un précédent que pourraient utiliser d'autres propriétaires désireux de densifier leur parcelle, pour des raisons évidentes de profit. D'ailleurs, le bref exposé des motifs de cette délibération indique que les dérogations déjà accordées dans le quartier servent de référence et font "boules de neige". A Cointrin, selon les dires de M. Carlos Weil, mandataire pour l'établissement du plan directeur de quartier, ces procédures et autorisations accordées pour densifier subrepticement la zone "villas" sont néfastes sur le plan urbanistique."

M. Tremblet aimerait savoir si les magnifiques arbres situés sur cette parcelle vont être arrachés.

M. Sansonnens répond que la végétation existante ne sera pas touchée car l'implantation des bâtiments en tient compte.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Brulhart** met au vote la **délibération No 36/2006**

relative à l'indice d'utilisation du sol dans la requête en autorisation de construire No DD 100'770- chemin du Grand-Puits 47, 47B – chemin des Feuillus 1

Vu le dossier de requête en autorisation de construire No DD 100'770, chemin du Grand-Puits 47, 47B – chemin des Feuillus 1;

Vu l'article 59, chiffre 4, alinéa b, de la loi sur les constructions et installations diverses du 14 avril 1988;

Vu l'article 30, lettre s), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2006,

D E C I D E

PAR 24 OUI, 3 NON ET 2 ABSTENTIONS

- de préavis favorablement la requête en autorisation de construire No DD 100'770 quant à un indice d'utilisation du sol de 26% souhaité par le requérant.

8. Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement 2007, du taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter (projet No 33/2006)

et

9. Délibération relative aux indemnités allouées en 2007 aux maire, conseillers administratifs et conseillers municipaux (projet No 34/2006)

Mme Boget présente le projet de budget 2007.

LE TEXTE DE PRESENTATION EST ANNEXE AU PRESENT PROCES-VERBAL.

Personne ne désirant prendre la parole, M. Brulhart met aux voix le renvoi des délibérations Nos 33/2006 et 34/2006 en commission des finances élargie et commission des finances, ce qui est **ACCEPTE A L'UNANIMITE**.

La séance est suspendue de 20h30 à 21h15.

* * *

10. Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 12'000.- destiné à la souscription de 10 parts sociales de la Société coopérative Fonds international de garantie (FIG) (projet No 37/2006)

Mme Boget explique que ce projet émane de la commission d'aide au développement. Celle-ci ne souhaite pas prélever cette somme sur son budget, estimant que l'achat de parts sociales peut être financé par le budget communal.

Elle précise que le Fonds international de garantie est une coopérative qui procure des cautionnements à but non lucratif pour des petits projets d'ordres agricole, commercial ou artisanal, menés essentiellement en Amérique latine et Afrique. De nombreuses personnes ont déjà bénéficié de ces micro-crédits mais la demande est telle que la Coopérative a pris contact auprès des municipalités pour augmenter ses fonds propres, les communes de Carouge, Collonges-Bellerive, Genève, Lancy, Renens et Satigny ayant déjà répondu favorablement.

En conclusion, Mme Boget propose le vote immédiat de ce dossier qui a déjà été étudié en commission d'aide au développement.

M. Brulhart met donc aux voix le **vote immédiat** qui est **APPROUVE A L'UNANIMITE**.

M. Girardet fait remarquer que ce projet n'a pas été étudié mais présenté à la commission. Il était question alors de 5 parts sociales et la commission a jugé préférable de demander au Conseil administratif de faire un don dont le montant serait prélevé sur les disponibilités financières de la Commune. Il reconnaît cependant que pour devenir partenaire de cette société, une délibération devait être présentée au Conseil municipal.

Aussi, il aimerait savoir pourquoi on est passé de 5 à 10 parts et pour quelle raison la présentation d'une délibération a été préférée au don.

Mme Boget répond que la commission avait proposé d'acquérir au moins 5 parts sociales et que la coopérative n'a pas demandé aux communes un don mais un partenariat, ce qui a une autre signification symbolique en matière de solidarité.

Mme Bordry fait part de la position de son parti :

"Les Verts ont toujours démontré leur volonté politique de défendre le développement durable, c'est-à-dire un développement harmonieux qui a notamment pour vocation d'améliorer la qualité de vie de cette grande partie de l'humanité qui vit dans une précarité extrême et indigne. Cela fait de l'aide au développement l'une de nos priorités.

Souscrire aujourd'hui à l'achat de 10 parts sociales de la Société coopérative Fonds international de garantie est un geste socialement responsable de la part d'une commune engagée pour contribuer à la promotion du développement et à la lutte contre la pauvreté.

Le peuple suisse ayant, par sa votation du 24 septembre, fermé drastiquement ses frontières aux populations extra-européennes, pour le moins et pour l'heure engageons-nous dans une aide au développement sur place aux populations qui n'arrivent à couvrir aucun de leurs besoins vitaux.

Nous soutiendrons donc avec conviction cette délibération car elle nous paraît être un moyen efficace et transparent de réaliser notre désir d'aide aux pays en voie de développement."

Mme Feusier annonce que le parti radical soutient cette délibération qui permettra d'aider ces personnes dans leur propre pays.

M. Kirschmann signale que le groupe libéral se réjouit de ce genre d'initiative qui offre la possibilité à des personnes le souhaitant de réaliser quelque chose dans leur pays et de relancer ainsi l'économie, ce qui peut donner d'excellents résultats. Il estime en effet préférable d'aider les gens à développer leur région plutôt que d'émigrer pour être exploités dans d'autres pays plus riches.

Mme Revillet donne connaissance de la position des socialistes :

"Cette proposition d'investissement solidaire est parvenue à la commission d'aide au développement du 9 mars 2006. Nous avons reçu copie de la lettre de la FIG, de leur rapport annuel 2004 et d'un extrait des statuts.

Il s'agit de la Société coopérative "Fonds international de garantie" FIG, coopérative de cautionnement à but non lucratif reconnue d'utilité publique. Elle a été fondée à Genève en 1996, est active en Afrique et en Amérique latine. Sa mission est de faciliter l'accès au crédit pour des coopératives agricoles et des institutions de microfinance des pays du Sud, grâce notamment à un système original d'émission de garanties bancaires. Ça nous paraît particulièrement intéressant car c'est un encouragement à promouvoir la prise en charge par les gens eux-mêmes de leur propre vie et de leur avenir.

La commission a d'ailleurs trouvé cette proposition intéressante car elle soutient les économies locales et promeut le petit entrepreneuriat. Elle a proposé de la présenter au Conseil administratif puisqu'un montant en garantie doit être porté au bilan.

Le groupe socialiste soutiendra donc cette proposition.

Je vous remercie."

Même si ce partenariat n'aura pas une grande influence sur la misère dans le monde, **M. Jimenay** trouve important que la Commune participe à ce projet. En conséquence, les démocrates-chrétiens soutiendront cette délibération.

M. Charpier annonce que l'Alliance de gauche approuvera également ce projet au vu de ses buts tout à fait louables et utiles, en particulier pour les populations les plus défavorisées des pays en voie de développement.

Plus personne ne demandant la parole, il est passé au vote de la **délibération No 37/2006**

relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 12'000.- destiné à la souscription de 10 parts sociales de la Société Coopérative Fonds International de Garantie (FIG)

Vu la volonté de la commune de Meyrin de souscrire 10 parts sociales de CHF 1'200.- chacune auprès de la Société Coopérative Fonds International de Garantie;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2006,

DECIDE

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. de souscrire 10 parts sociales de CHF 1'200.- chacune auprès de la Société Coopérative Fonds International de Garantie, pour un montant total de CHF 12'000.-,
2. d'ouvrir à cette fin un crédit de CHF 12'000.-, à prélever sur les disponibilités communales,
3. de comptabiliser la dépense nette dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir ce montant en une annuité qui figurera au budget de fonctionnement, sous rubrique N° 58.331, en 2008,

11. Délibération relative à une demande de crédit de CHF 560'000.- destiné à l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département du territoire (projet No 15b/2006). Rapport de la commission d'urbanisme (Mme Ecuyer, R)

Mme Ecuyer donne lecture du rapport de la commission tenue les 7 juin et 13 septembre 2006, sous la présidence de M. Girardet et en présence de M. Sansonnens, de MM. Morand et Maag du service de l'urbanisme, des travaux publics et de l'énergie, et de M. Bachmann, ingénieur spécialisé dans le domaine des eaux.

"Le président ouvre la séance et passe la parole à M. Sansonnens qui nous précise que le PGEE est une obligation légale pour les communes et que, financièrement, c'est une opération blanche couverte en partie par des subventions cantonales et fédérales, le solde étant prélevé sur le compte de la taxe d'écoulement du territoire. Ce plan, maîtrisé par les communes, permettra d'avoir une vision globale et précise du réseau d'évacuation des eaux. Il se limite aux frontières communales et sera soumis aux contraintes du plan régional d'évacuation des eaux (PREE) qui est du ressort du canton. Les PREE sont des études similaires au PGEE pour des périmètres plus vastes comprenant les bassins versants des grands cours d'eaux genevois.

On compte six plans régionaux sur le canton. Certaines communes se sont regroupées pour établir leur PGEE. C'est le cas pour Meyrin avec Vernier, Satigny et le Grand-Saconnex qui appartiennent au même bassin versant.

La réalisation d'un PGEE se déroule en trois étapes sur une durée de trois ans.

1. le diagnostic, sorte de check-up du système d'assainissement (18 mois);
2. le concept d'évacuation, outil de planification qui remplace l'ancien plan directeur des égouts (12 mois);
3. la mise en œuvre, outil de gestion pour la commune et l'Etat (6 mois).

Meyrin dispose actuellement d'un cadastre de son réseau d'assainissement mais n'a jamais réalisé son plan directeur des égouts, ce qui manque beaucoup. Des études ont déjà été menées dans le cadre de la première étape de l'assainissement du centre de la cité et pour le quartier de la Citadelle. Elles correspondent au deuxième point d'un PGEE, mais ce n'est qu'une petite partie du territoire communal qui est concernée par ces études qui seront intégralement reprises et intégrées au plan général.

Certains s'interrogent sur l'utilité de ce PGEE. Il semble nécessaire d'avoir un diagnostic complet du réseau existant pour prévoir un plan d'entretien et de contrôle, une planification pour le financement et pour les travaux.

Le PGEE tiendra compte des futurs quartiers et un processus de mise à jour sera établi pour l'actualiser. Le réseau entier de collecteurs sera vérifiable en tout temps car il existe un cadastre très précis.

Il est à signaler que l'aéroport ne participe pas à cette étude car il réalisera son propre PGEE totalement séparé et à sa charge.

Il nous est précisé qu'il est possible de réaliser un PGEE seul, mais que le regroupement de communes permet une augmentation de la subvention cantonale de 25%. Les trois communes partenaires nécessitent globalement le même volume de prestations à réaliser et le coût par habitant est calculé selon une clé de répartition, soit pour Meyrin CHF 16,80, ce qui est équitable sachant que le coût moyen estimé par la Confédération est de CHF 30.- par habitant. Les coûts d'entretien figureront au budget sur la ligne du même nom et, si besoin est, les investissements feront l'objet d'une délibération.

Le PGEE est subventionné à 35% par la Confédération. Le Canton donne une subvention en fonction de la capacité financière de la commune, soit un taux de 19% plus 25% pour la réalisation au sein d'un groupement de communes. Le solde peut être prélevé sur le compte "taxe d'écoulement" de la Commune en fonction de la provision de ce compte. Le crédit demandé sera donc intégralement couvert.

Suite à toutes ces précisions, le président procède au vote et la **délibération est acceptée à l'unanimité.**"

M. Le Chevalier de Préville donne connaissance de la position des Verts :

"L'eau potable, à cause de la croissance démographique au cours du XX^e siècle, du développement fulgurant de l'activité humaine et de la pollution qu'elle a engendrée, devient une denrée rare. Notre pays et notre canton n'ont a priori que peu de craintes à avoir : nous sommes un pays de montagnes bien arrosé et disposons de nombreux lacs peu pollués. Mais ce n'est qu'un leurre : l'eau qui fait vivre notre environnement ne peut être amenée exclusivement de nos glaciers en voie d'extinction ou de nos lacs par des pipelines. Nous devons donc apprendre à mieux gérer les eaux de pluie et de ruissellement qui irriguent notre sol. Comme nous l'indiquions dans la *Feuille verte de septembre*, on peut vivre sans pétrole, mais on ne pourra jamais se passer d'eau. Le PGEE est un outil qui nous permettra d'améliorer cette gestion de façon plus rationnelle et complète.

Les Verts, conscients des défis que vont poser la disponibilité et l'accès à de l'eau potable dans les décennies à venir, voteront en faveur de cette délibération."

M. Devaud note que seuls 45% de la Commune ont été traités dans le cadre des projets d'assainissement et qu'il y a passablement de carences dans ce domaine. Il en déduit que cette étude est indispensable, en relevant en outre qu'elle ne coûtera rien à la Commune dans un premier temps. De plus, il est heureux de voir que l'intercommunalité est enfin mise en pratique, et il annonce en conclusion que le PDC approuvera ce projet.

M. Iswala indique que les socialistes soutiendront ce plan qui permettra de gérer de manière optimale l'évacuation des eaux des agglomérations et de redonner aux cours d'eau leur régime naturel.

M. Schweizer constate que le plan directeur des égouts de la Commune n'est que partiellement établi, et il ajoute que le groupe radical suivra l'avis unanime de la commission d'urbanisme.

M. Charpier annonce que l'Alliance de gauche appuie sans réserve cette délibération.

M. Girardet fait remarquer en premier lieu que l'argent ne tombe pas du ciel et que ces travaux coûteront aux contribuables meyrinois.

D'autre part, il aimerait savoir si l'ouverture publique d'offres a été faite par la Commune et s'il a été clairement spécifié que le cahier des charges ne concernait que Meyrin ou s'il y a eu une ouverture des marchés publics pour l'ensemble du Canton qui devait mettre en application cette loi fédérale.

M. Sansonnens répond qu'il n'y a pas de groupe constitué pour l'ensemble du Canton et qu'un appel d'offres commun a été lancé pour les communes de Vernier, Satigny, Grand-Saconnex et Meyrin, avec ouverture publique.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Brulhart** met au vote la **délibération No 15b/2006**

relative à une demande de crédit de CHF 560'000.- destiné à l'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département du territoire

Vu l'article 7 de la loi fédérale sur la protection des eaux qui prévoit une obligation pour les communes d'établir un plan général d'évacuation des eaux conformément aux directives du Département du territoire;

Vu les recommandations de la Direction du domaine de l'eau du Département du territoire;

Vu l'octroi de la subvention fédérale conditionné au lancement de l'étude avant le 30 septembre 2006;

Vu la volonté des autorités des communes de Vernier, Meyrin, Grand-Saconnex et Satigny (seulement pour la ZIMEYSA) de mettre en œuvre un groupement de mandataires pour l'élaboration de ce plan dans les conditions et délais précités;

Vu les résultats de l'appel d'offres public pour la réalisation du PGEE, lancé conformément aux dispositions du règlement cantonal sur la passation des marchés publics en matière de construction L 6 05.01 du 19 novembre 1997;

Vu les lois fédérale et cantonale sur les eaux;

Vu la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et sa loi cantonale d'application;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2006,

D E C I D E

PAR 29 OUI, SOIT A L'UNANIMITE

1. d'ouvrir un crédit de **CHF 560'000.-** destiné à couvrir les frais d'élaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du Département du territoire;
2. de comptabiliser la dépense de CHF 560'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 79;
3. de financer cette somme par les subventions fédérales et cantonales estimées en l'état à environ CHF 238'000.- et le solde par le compte "taxe d'écoulement" ouvert auprès du Département du territoire

* * *

12. Résolution présentée par Yvon Le Chevalier de Prévile, au nom des Verts de Meyrin-Cointrin, pour l'élaboration d'un Plan général de l'énergie pour la commune de Meyrin (projet No 11/2006)

M. Le Chevalier de Prévile présente son projet :

"Comme l'indique la proposition de plan d'investissements soumis à notre Conseil il y a quelques jours, notre commune va entreprendre dans les prochains dix ans de nombreux travaux de rénovation de son patrimoine immobilier et de construction de nouvelles infrastructures. Les prix de l'énergie vont croître par la demande induite par l'émergence des économies des pays les plus peuplés de notre planète. Heureusement, de nouvelles technologies moins gourmandes en énergie voient le jour, de nouvelles sources d'énergie renouvelable deviennent économiquement viables, des volontés de rationaliser la production d'énergie se manifestent dans notre canton.

A la veille de ces investissements lourds qui vont fortement grever nos finances communales, il est temps de nous doter d'un instrument de planification et de contrôle de la consommation d'énergie sur notre commune. Comme il est indiqué dans l'exposé des motifs, il s'agit de considérer toutes les formes d'énergie qu'utilise notre commune pour son fonctionnement et de chercher, par une vue d'ensemble et une concertation avec les différents acteurs, une réduction systématique mais rationnelle de notre dépendance vis-à-vis des énergies non renouvelables.

La commission d'énergie et bâtiments semble avoir quelques difficultés à se tenir et à faire avancer ses dossiers. Conscients de la nécessité de faire avancer cette étude rapidement, nous ne souhaitons pas surcharger cette commission.

C'est pourquoi les Verts vous invitent à renvoyer ce projet de résolution en commission de l'environnement."

M. Sansonnens explique que, suite à la réorganisation des services, l'énergie a été rattachée au service de l'urbanisme et des travaux publics, et c'est pourquoi le bureau a suggéré de soumettre cette résolution à la commission d'urbanisme.

La parole n'est pas demandée et **M. Brulhart** met au vote le renvoi de la **résolution No 11/2006** à la **commission d'urbanisme**.

Cette proposition est **APPROUVEE A L'UNANIMITE**.

* * *

13. **Résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 (projet No 08c/2005). Rapport de la commission d'urbanisme (M. Hulliger, S).**

M. Hulliger donne lecture du rapport de la commission d'urbanisme :

"Le 11 avril de cette année, ce projet de résolution avait déjà été présenté en séance plénière du Conseil municipal. Nous avons buté alors sur le nombre de tours qu'il était question de construire dans le secteur dit des Sports. Il faut dire qu'un commissaire éclairé avait soulevé ce problème en proposant d'étudier une option avec trois tours. Afin de ne pas mettre en péril le projet des Vergers, le Conseil municipal avait accepté une proposition d'ajournement accompagnée d'un nouveau renvoi en commission d'urbanisme avec mission au Conseil administratif de demander aux mandataires de plancher sur une proposition "trois tours" incluant une visualisation en 3D.

Deux mois plus tard, notre Conseil est invité à prendre connaissance de ce complément d'étude en commission élargie d'urbanisme le 7 juin 2006. M. Girardet préside la séance. Sont présents : 25 conseillers municipaux, deux conseillers administratifs, à savoir M. Sansonnens et Mme Boget, MM. Monnet, Morand et Maag du SUTP. M. De Rivaz, chef du projet des Vergers ainsi que M. Beusch, l'architecte mandaté sont également présents pour nous présenter cette nouvelle variante dite des 3 tours. Ils nous précisent que, contrairement à ce qu'ils auraient pu penser, le résultat leur paraissait très intéressant. Nous allons donc à nouveau comparer toutes les variantes, à savoir 2 tours, 3 tours et 4 tours, la variante 8 tours ayant été irrémédiablement abandonnée. On nous annonce que nous avons droit, comme demandé, à une vision en 3D. Les lumières s'éteignent et la magie informatique va ravir nos pupilles dilatées. Nous nous envolons

sans bruit dans le ciel meyrinois pour faire le tour du quartier afin de nous rendre compte de l'impact des bâtiments projetés sur le paysage. Cette vision eut l'heur de faire sourire certains commissaires qui ont très justement affirmé que ce type de vision, nous ne l'aurons jamais dans la réalité et que tout ça c'était de la poudre aux yeux. Nous nous penchons alors sur des points de vue plus terrestres qui nous font dire que tout compte fait, la solution "3 tours" n'est pas si mal que ça.

Pour la petite histoire, un commissaire demande s'il pourrait voir les feux d'artifice des Fêtes de Genève depuis le sommet des tours. On lui répond que pour les voir, il faudrait opter pour la solution "2 tours". Hormis la problématique des tours, les commissaires posent moult questions concernant l'implantation d'un collège, qui a été confirmée au-dessus du futur lac des Vernes, ainsi que la salle omnisports qui devrait être intégrée audit collège. Un autre point d'achoppement concerne l'IUS, à savoir l'indice d'utilisation au sol. Doit-il être calculé uniquement en fonction des surfaces à bâtir ou bien est-il basé sur toutes les surfaces de la zone concernée. On nous répond que c'est bien la deuxième solution qui est utilisée, ce qui nous permet d'obtenir un IUS de 0,88. Dernier point soulevé, le reclassement de la zone Caillat en zone villas à titre de compensation. M. De Rivaz informe que pour ce faire, le Conseil administratif doit écrire à M. Cramer, président du Département du territoire, mais que bon, les chances d'un reclassement de la zone Caillat en zone villas devaient avoisiner les 0%. Fin de la séance élargie.

Mardi 29 août 2006. Les vacances terminées, la commission d'urbanisme se repenche sur le dossier des Vergers. Il s'agit de valider ou non le projet de résolution relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers. On nous annonce que le Grand Conseil a voté le déclassement de la zone agricole en zone de développement 3 et l'affectation de la zone sportive en zone d'utilité publique. Aucune opposition n'a été enregistrée jusqu'à présent. C'est au Conseil municipal de prendre le relais et de se décider sur les différentes variantes. Un premier tour de table démontre que les commissaires présents se sont ralliés à la solution des 3 tours, principalement afin de débloquer une éventuelle procédure d'opposition aux 2 tours qui semblent choquer une bonne partie de la population meyrinoise. Le problème de la mixité est ensuite abordé. Un commissaire regrette que cet objet n'apparaisse pas dans les "Vu". M. Sansonnens nuance cette proposition en disant qu'il y est favorable pour autant qu'on ne précise pas le pourcentage de cette mixité afin de ne pas se retrouver coincé le jour "J". Le reclassement de la zone Caillat en zone villas revient sur le tapis. Quelles sont nos chances de voir aboutir cette proposition ? Il nous est répondu que M. Cramer n'entrera pas en matière mais qu'il serait disposé à proposer un moratoire concernant cette zone, sans en préciser la durée. Cette réponse laisse pantois certains commissaires qui ne comprennent pas comment on peut envisager un moratoire sur un quartier comme Caillat alors qu'il nous a été clairement dit que cela n'était pas possible pour Cointrin, les deux zones étant pourtant sous le même régime, à savoir du développement 3. Les commissaires proposent toutefois de maintenir le point 2 de la résolution, point demandant le retour de la zone Caillat en zone villas.

Tout ayant été dit, ou presque, M. le président demande aux commissaires de se prononcer concernant ce projet de résolution.

La proposition d'amendement demandant d'ajouter un "Vu" sur la notion de mixité des logements est acceptée à l'unanimité.

La proposition de modifier le PLQ en précisant la version "3 tours" de 14 étages sur rez est acceptée à l'unanimité.

Là, un commissaire trouve plus judicieux de remplacer le mot "tours" par le mot "immeubles", moins provocateur. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Enfin, le projet de résolution amendé est soumis au vote. Il est accepté par 10 oui, 0 non et 1 abstention.

Avant que nous partions, M. Morand demande à l'assemblée de quelle manière la commission d'urbanisme souhaite que le Conseil administratif aborde auprès du Canton la problématique Caillat. Un commissaire propose un reclassement en zone agricole, proposition rejetée car elle causerait un dommage économique pour les propriétaires. M. Sansonnens pense qu'il serait préférable de parler d'échange de terrain plutôt que de compensation. Enfin, un commissaire cointrinois, estimant que les carottes sont cuites du côté de Caillat, préférerait que l'on mette la préservation de la zone villas de Cointrin dans la balance. La fin de la séance part en quenouille, ce qui fait que la demande de M. Morand est restée sans réponse."

M. Charprier donne connaissance de la position de l'Alliance de gauche :

"Il va de soi que nous approuvons à 100% cette résolution. On peut considérer que le développement de ce projet aura été exemplaire, avec de nombreuses concertations de tous les milieux concernés. Un soin tout particulier a été porté à la réalisation de ce plan directeur du quartier. Le document que nous avons tous reçu à l'appui de la résolution en est la preuve. Les neuf fiches de mise en œuvre démontrent que dans tous les domaines, une attention toute particulière a été portée aux différents aspects qu'implique la réalisation d'un nouveau et important quartier tel que celui des Vergers. La fiche no 6 relative au concept d'énergie rejoint les préoccupations de M. Le Chevalier de Préville dans la résolution que nous venons de renvoyer en commission. Nous saluons également le fait que ce plan directeur de quartier des Vergers a fait pratiquement l'unanimité de la commission d'urbanisme. Nous espérons qu'il en sera de même ce soir, ce qui serait la preuve que les autorités communales de Meyrin aspirent à créer un nouveau quartier "modèle" ou "pilote" à l'image de ce que notre "cité-jardin" de Meyrin représente."

M. Kirschmann tient à faire un amendement au point 2 du "DECIDE" auquel il propose de rajouter la mention "et pour le maintien de la zone ville actuelle de Cointrin".

M. Hulliger fait part de la position des socialistes :

"Lorsque nous avons été informés en 2003 que le Canton louchait outrageusement sur les terrains des Vergers pour y réaliser un nouveau quartier d'habitations, nous nous sommes tout d'abord interrogés sur la pertinence de ce projet. Meyrin doit-il encore faire les frais des vœux pieux du Canton de déclasser une zone agricole afin d'y substituer un millier de logements ?

Avant de prendre position, nous avons attendu le résultat des séminaires de concertation organisés par le DAEL d'alors, séminaires regroupant différents partenaires concernés par ce projet. Les résultats ont été, comment dire, assez "surpréonnant", mot valise combinant les adjectifs surprenant et étonnant. En bon Genevois, on dirait qu'on a été déçu en bien. Malgré l'envergure de ce que nous avons découvert, nous devons reconnaître que le projet retenu avait de la gueule et paraissait bien équilibré. Avec ses trois quartiers bien distincts, nous devrions avoir une nouvelle zone urbanisée agréable, aérée et conviviale. Les mandataires se sont efforcés de faire le lien entre le Meyrin existant et le Meyrin de demain. Proche de la Cité, le quartier des Vernes reprend la typologie des immeubles de celle-ci. Pour le quartier des Arbères, nous retrouvons des constructions basses plus en harmonie avec le village. Reste le quartier des Sports qui, avec ses tours provocantes, devrait apporter un plus à l'image de marque de notre commune. Petite suggestion aux mandataires : les tours se trouvant dans le quartier des Sports, on devrait pouvoir se passer d'ascenseurs. Vingt étages à pied, ça c'est du sport !

Autre question : le projet retenu est-il à la hauteur de nos attentes ? Mille logements, ce n'est pas rien. Cela correspond à 2'500 nouveaux habitants. Des équipements publics seront indispensables pour répondre aux nouveaux besoins. Mais lorsque le projet de construction du quartier des Champs-Fréchets a été lancé, nos prédécesseurs ont dû se poser la même question.

Le futur quartier des Vergers propose une bonne répartition habitat - espaces verts. La densité inférieure à 1 est raisonnable car elle correspond à celle de la Cité.

Deux petits bémols sont en revanche à signaler. Le premier concerne l'étape de déclassement des terrains. Nous avons été surpris d'apprendre que, suite à une modification de la loi, nous étions en infraction concernant le développement de notre centre sportif. En l'état, il n'était plus possible de réaliser de nouvelles installations puisque le centre sportif se situait en zone de verdure et de loisir, zone interdisant toute réalisation quelle qu'elle soit. Pour pouvoir le faire, nous devons obligatoirement passer par un déclassement en zone sportive, déclassement que le Canton ne semblait pas pressé de faire. Certains parleront de chantage de la part du Canton qui aurait pu nous dire à mots couverts : si vous acceptez le plan directeur de quartier des Vergers, nous accepterons de déclasser en même temps votre zone de verdure en zone sportive. Heureusement nous avons eu dernièrement la confirmation que le Grand Conseil avait accepté ce déclassement, mettant fin ainsi aux supputations.

Deuxième bémol : à l'origine du projet, le périmètre concerné pour la réalisation du quartier des Vergers était plus restreint. En cours de route, il s'est étoffé du côté du lac des Vernes, avec l'adjonction d'un collège, et du côté du Jardin Robinson, ce dernier devant déménager en face de la Maison Vaudagne. Point positif par contre, ce déménagement permettra au Jardin Robinson actuel de ne pas fermer ses portes, fermeture qui aurait été indispensable s'il avait fallu le rénover.

Il ne restait plus que la problématique des deux tours de 20 étages prévues dans le quartier dit des Sports. 20 étages, ça ne s'est jamais vu à Meyrin. Fallait-il innover en la matière ? Nous pensions alors que ces deux tours faisaient partie intégrante du projet. Elles lui donnaient un cachet particulier, pour ne pas dire provocant. Suite à la demande de M. Jimenay demandant d'envisager une solution comprenant trois tours, nous avons été agréablement surpris du résultat.

Cette solution permet de conserver une faible emprise au sol, offrant ainsi de grands espaces verts. En ce qui concerne la vue horizontale, nous conservons une bonne visibilité que n'aurait pu garantir une option avec quatre ou huit bâtiments. Meyrin est souvent considérée comme une ville à la campagne. Avec ces trois immeubles de haut gabarit, le contraste sera encore plus marqué. Visible de loin, ils deviendront un symbole, une carte de visite, une porte d'entrée incontournable.

En conclusion, les socialistes sont favorables au développement urbanistique de notre commune à travers ce projet des Vergers avec un quartier des Sports comprenant trois tours. Ils accepteront ce projet de résolution.

J'ajouterai à titre personnel que la Commune fait un gros effort en permettant au Canton de réaliser ce projet d'envergure. Meyrin a déjà bien donné et elle donne encore avec ce projet. J'estime que cela devrait suffire pour les vingt prochaines années et que nous sommes en droit de demander une compensation pour services rendus. C'est pourquoi j'ai proposé un amendement qui demande au canton de reclasser la zone Alphonse-Caillat en zone villas."

M. Le Chevalier de Prévaille donne connaissance de la position des Verts :

"Conscients du besoin pressant de logements dans notre canton, désireux de voir se réaliser un quartier prolongeant et reliant harmonieusement le village et la cité de Meyrin, nous avons trouvé dans ce plan directeur du quartier des Vergers de nombreuses qualités, en particulier ses deux axes verts, sa volonté d'assurer une mixité sociale et son désir de préserver une unité structurale et urbanistique avec l'existant. La solution des trois immeubles de 14 étages dans le quartier des Sports nous semble un très bon compromis, car elle reprend et prolonge les gabarits des Bugnons.

Les Verts accepteront donc ce plan directeur du quartier des Vergers."

Mme Ecuyer fait la déclaration suivante :

"Le site des Vergers fait partie des zones agricoles urbanisables selon le plan directeur cantonal. Après de nombreuses séances d'informations et de discussions, nous en arrivons à devoir nous prononcer sur l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers. Ce sont près de 1'000 logements qui sont prévus sur ce site, certes pas pour demain et c'est pourquoi il faut prendre le taureau par les cornes car les besoins sont réels.

Le groupe radical est partant pour ce plan directeur. Ce grand projet ouvre de nouvelles perspectives à notre commune et va permettre d'offrir des logements de types différents (PPE, coopératives, logements sociaux) à une population jeune ou moins jeune qui désire venir ou revenir habiter Meyrin, dans un quartier moderne et aéré.

C'est un véritable challenge, car tout est à faire : assainissement, réseau routier, infrastructures et aménagements divers. Cela n'ira pas du jour au lendemain et l'acceptation du plan directeur n'est que le premier pas que nous faisons dans le cadre de ce projet dont nous aurons encore beaucoup à nous occuper, ne serait-ce que dans le cadre des plans localisés de quartier.

Nous accepterons cette résolution avec l'amendement proposé par J.-P. Kirschmann."

M. Girardet rappelle avoir demandé d'écrire au département afin qu'il baisse l'indice d'utilisation du sol au maximum et réétudie la problématique des deux tours. Il regrette la perte de zone agricole bien que des mesures compensatoires soient proposées. Quant aux tours, il note que, contrairement à ce qui est mentionné dans la brochure remise par l'administration, les gabarits R+14 sont différents de ceux des immeubles sis à la rue des Bugnons, qui comptent 12 et 13 étages. Aussi, conformément aux souhaits émis dans les numéros de septembre 2005 et juin 2006 du journal DC "Le canard à l'orange", il propose un amendement consistant à construire trois tours de 13 étages, ce qui représente 39 niveaux. A ce sujet, il relève qu'il était prévu à l'origine deux tours de 20 étages, soit 40 niveaux, et que cette légère diminution correspond en outre à sa proposition de revoir l'indice d'utilisation du sol dans le quartier des Sports.

M. Girardet revient également sur la salle omnisports et cite un extrait du fascicule de l'administration (page III) : "Par ailleurs le projet prévoit pour des étapes ultérieures la construction éventuelle d'une salle omnisports (qui pourra être couplée avec le collège)". Or, il constate qu'un autre site est prévu pour cette salle, dans le quartier des Sports, et demande donc que l'on se détermine sur l'emplacement de cet équipement.

Il termine en faisant part des inquiétudes du propriétaire de la station d'essence qui se trouve actuellement en face du chemin de la Tour et qui ne figure plus dans le plan directeur du quartier, en indiquant que celui-ci ignore l'avenir de sa station.

M. Jimenay considère que la réalisation d'un collège bénéficiera non seulement aux enfants de Meyrin mais aussi à ceux du Mandement et contribuera à désengorger les aulais du collège Rousseau.

D'autre part, il est d'avis qu'un développement raisonnable de ce quartier permettra certes d'attirer de nouveaux contribuables mais donnera également un nouvel essor à la Commune. Il sera toutefois nécessaire de réaliser des infrastructures supplémentaires, telle la 5^e étape du centre sportif. Enfin, il se réjouit que des immeubles à taille humaine et respectant l'environnement communal aient été choisis à la place des tours qui auraient conduit à une "taiwanisation" de cette zone.

En conclusion, **M. Jimenay** annonce que les démocrates-chrétiens soutiendront ce projet qui bénéficiera aux générations futures.

M. Chambers aimerait savoir pourquoi il est prévu de doubler les collecteurs des terrains agricoles situés au nord de l'avenue Louis-Rendu.

M. Girardet signale que le groupe des indépendants approuvera l'amendement de M. Kirschmann. En effet, il a toujours souhaité le maintien de zones villas dans la Commune et se battra afin que Cointrin reste un village à dimension humaine et que sa zone villa soit maintenue.

M. Sansonnens explique que la station d'essence doit être supprimée afin de permettre la réalisation du tunnel sous le village rendu indispensable par la construction du TCMC. Son propriétaire, qui n'est pas l'exploitant, a été reçu par le DCTI qui lui a fait des propositions de déplacement de sa station.

Quant à la salle omnisports, il mentionne que le département aimerait construire un collège post-obligatoire dans le secteur au-dessus du lac des Vernes mais que le Conseil administratif n'est pas tout à fait d'accord avec les propositions faites et souhaite qu'une étude d'impact soit menée pour le collège et le lac des Vernes.

M. Sansonnens rappelle que lorsque l'image directrice du centre sportif a été étudiée, le Conseil municipal a proposé de réserver les terrains situés dans l'angle de la route de Meyrin et de l'avenue Louis-Rendu. Des discussions doivent encore avoir lieu quant à l'emplacement du collège, la possibilité qu'il ne soit finalement pas construit devant également être prise en compte.

En ce qui concerne le doublement des collecteurs, **M. Sansonnens** indique qu'une des mesures de compensation agricole prévoit d'utiliser la conduite du CERN, qui n'est plus utilisée, pour irriguer les différents terrains avoisinants. De plus, les travaux de remise en état des drainages, dont une partie a déjà été entreprise, vont être poursuivis.

M. Devaud reconnaît que les PDC avaient opté pour trois immeubles de 13 étages mais, compte tenu des courbes de niveau du quartier des Sports, il est d'avis que l'étage supplémentaire est acceptable.

La parole n'étant plus demandée, **M. Brulhart** met tout d'abord au vote l'**amendement** de M. Kirschmann qui consiste à rajouter au 2^e point du "DECIDE"

2. ... et le maintien de la zone villa actuelle de Cointrin.

M. Chambers demande un vote nominal, ce qui est appuyé par trois conseillers.

Résultat du vote

Ballaman Eliane	oui	Girardet Myriam	oui
Ballaman Johann	oui	Hamann Philippe	oui
Boccard Pierre	oui	Hulliger Jean-Philippe	oui
Boccard Yolande	oui	Iswala Kwatangolo	abs.
Bordry Geneviève	non	Jimenay Arthur	oui
Chambers Mathieu	oui	Kirschmann Jean-Pierre	oui
Charpier Jacques	oui	Le Chevalier de Préville Yvon	non
Despond Christiane	oui	Mauron Karin	oui
Devaud Jean-Marc	oui	Mouraret Jean-Paul	oui
Di Santolo Patricia	non	Revillet Janine	non
Doudin Paola	non	Schweizer Didier	oui
Dumalle Marcel	oui	Tremblet Laurent	oui
Ecuyer Renée	oui	Tschudi Pierre-Alain	non
Feusier Chantal	oui	Wyss Jean-Claude	oui
Girardet Jean-François	oui		

Cet amendement est **APPROUVE PAR 22 OUI, 6 NON ET 1 ABSTENTION.**

(Mme Di Santolo quitte la séance)

Avant de procéder au vote de l'amendement relatif au nombre d'étages, **M. Girardet** tient à citer un extrait du "Canard à l'orange" : "Aussi, l'option de trois immeubles de 12 étages sur rez s'impose comme la solution la plus appropriée. (...) Le PDC a été à ce jour le seul parti meyrinois à se déterminer clairement et publiquement contre ces maxi tours. Nous maintiendrons notre position lors du vote par le Conseil municipal du préavis communal." Par conséquent, **M. Girardet** fait remarquer qu'on ne peut lui reprocher de ne pas suivre la ligne démocrate-chrétienne.

M. Brulhart met ensuite au vote l'**amendement** de M. Girardet demandant à réaliser des immeubles de 13 étages sur rez au lieu de 14.

M. Girardet demande le vote nominal, ce qui est appuyé par trois membres.

M. Iswala ne comprend pas que M. Girardet n'ait pas proposé cet amendement lors de la commission d'urbanisme et se demande combien d'étages ont les immeubles à taille humaine.

M. Brulhart fait remarquer que le débat est clos et procède au vote de l'amendement précité.

Résultat du vote

Ballaman Eliane	non	Girardet Myriam	oui
Ballaman Johann	non	Hamann Philippe	non
Boccard Pierre	non	Hulliger Jean-Philippe	non
Boccard Yolande	oui	Iswala Kwatangolo	non
Bordry Geneviève	non	Jimenay Arthur	non
Chambers Mathieu	oui	Kirschmann Jean-Pierre	non
Charpier Jacques	non	Le Chevalier de Prévile Yvon	non
Despond Christiane	oui	Mauron Karin	non
Devaud Jean-Marc	non	Mouraret Jean-Paul	abs.
Doudin Paola	non	Revillet Janine	non
Dumalle Marcel	non	Schweizer Didier	abs.
Ecuyer Renée	abs.	Tremblet Laurent	non
Feusier Chantal	abs.	Tschudi Pierre-Alain	non
Girardet Jean-François	oui	Wyss Jean-Claude	non

Cet amendement est **REFUSE PAR 19 NON, 5 OUI ET 4 ABSTENTIONS.**

Il est ensuite passé au vote de la **résolution No 08c/2005**

**relative à l'approbation du plan directeur du quartier des Vergers
No 29'500-526**

Vu le plan directeur cantonal;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 20 mai 2003 ouvrant un crédit de CHF 65'000.- représentant la participation communale à l'étude de développement du quartier des Vergers;

Vu l'étude, le projet de plan directeur de quartier No 29'500-526, ainsi que le rapport de synthèse de l'évaluation environnementale stratégique ;

Vu les trois séminaires de concertation auxquels participaient les différents propriétaires, cultivateurs, partis politiques et autres associations concernés;

Vu les projets de loi et de plan Nos 29'049-526 et 29'483-526 soumis à enquête publique du 1^{er} au 30 juin 2005;

Vu les résultats de l'enquête publique précitée;

Vu la délibération approuvée par le Conseil municipal en date du 13 septembre 2005 approuvant la modification du régime des zones de construction figurée au plan No 29'483-526;

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 (LaLAT);

Vu la loi générale sur les zones de développement du 29 juin 1957 (LGZD);

Vu la demande du Conseil municipal de réaliser une mixité de logements dans ce nouveau quartier

Vu la décision du comité de pilotage qui, après avoir constaté la conformité du projet au plan directeur cantonal, a décidé, le 3 mai 2006, de le soumettre au Conseil municipal;

Vu le rapport de la commission d'urbanisme;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 3 octobre 2006,

DECIDE

PAR 26 OUI ET 2 ABSTENTIONS

- 1) d'approuver le plan directeur du quartier des Vergers No 29'500-526 comprenant dans le quartier des sports 3 immeubles de 14 étages sur rez.
- 2) de demander au Conseil administratif d'entamer des démarches auprès du Département du territoire pour envisager le retour à la zone villa du secteur Caillat-Nant-d'Avril, déclassé en zone 4A en date du 27 juin 2003 (MZ 29'173-526), et le maintien de la zone villa actuelle de Cointrin.

* * *

14. **Rapport du délégué à l'association de la colonie de vacances - La Ruche (M. Chambers, DC)**

Section meyrinoise - année 2005

Durant l'année 2005 (le 75^{ème} exercice), trois séjours se sont déroulés au lieu-dit *Les Granges sur Salvan* durant les périodes du :

- 3 juillet au 17 juillet
- 21 juillet au 4 août
- 7 août au 21 août

Au total ce sont 23 enfants qui ont pris part à la colonie, ce qui correspond à 345 jours de colonie pour cette année.

Les prix des séjours sont de: CHF 450.- pour 1 enfant
CHF 850.- pour 2 enfants
CHF 1'300.- pour 3 enfants.

Les enfants ont été ravis de leurs séjours passés à la montagne. Aucun incident majeur n'a été signalé durant cette saison.

Quelques travaux mineurs de rénovation ont été effectués durant l'année. Durant 2006, des travaux de rénovation, notamment les installations anti-incendie, devront être effectuées, selon les normes cantonales valaisannes, pour accueillir les enfants durant les périodes estivales 2006.

La Commune poursuit son financement annuel, à hauteur de CHF 5'000.-, pour que les enfants la Commune puissent participer à ces vacances. L'Association des intérêts de Cointrin agrmente à hauteur de CHF 600.-, par la vente de jouets lors de la fête du 1^{er} Août, la subvention nécessaire au bon fonctionnement de la colonie.

Le déficit total pour cette année se monte à CHF 10'835.85. La part du déficit de la section meyrinoise se monte à CHF 2'574.55 à cause du retard de paiement des autorités meyrinoises. Une fois le versement exécuté le déficit est comblé!

La section meyrinoise dispose de réserves intéressantes de CHF 59'450.57. Chaque année CHF 6'000.- sont ponctionnés, avec l'accord de Mme Boget, afin de constituer un fonds commun pour les rénovations lourdes futures.

Il est à relever que certaines tensions avec d'autres communes sont toujours présentes au comité central et que, durant la période estivale 2006, 18 enfants meyrinois ont participé aux camps. Est-ce un problème démographique ou social des enfants de la Commune? Aux dernières nouvelles, le conseiller administratif en charge de la Ruche s'est engagé dans la mesure de ses disponibilités avec ses collaboratrices/collaborateurs à étudier la question. Affaire à suivre...

Je remercie le président, M. Pierre Lacroix, et son comité pour leurs collaborations et leurs engagements importants depuis de nombreuses années. Nos diverses discussions ont été constructives et intéressantes pour le bien-être des enfants de notre commune."

M. Girardet aimerait savoir si la Commune a versé sa contribution à l'association.

Mme Boget fait remarquer que l'on ne peut parler de déficit tant que les comptes ne sont pas bouclés, soit au 31 décembre 2006, et qu'aucune clause ne précise à quel moment doit être versée la subvention communale. Elle relève en outre que la somme de CHF 10'835.85 doit être répartie entre quatre communes et que la santé financière de l'association est bonne puisque son capital s'élève à plus de CHF 70'000.-.

Enfin, **Mme Boget** s'étonne des détails financiers de ce rapport émanant d'un délégué peu présent lors des comités.

M. Chambers répond qu'il ne peut assister à toutes les séances du comité mais qu'il a eu plusieurs entretiens avec le président de l'association. Quant au déficit, il est mentionné dans le rapport de la trésorière une perte de CHF 2'574.55 due au retard de paiement des autorités meyrinoises.

* * *

15. Projets de résolutions

Résolution No 12/2006

proposé par Renée Ecuyer pour le groupe radical, Jean-Pierre Kirschmann pour le groupe libéral, et Myriam Girardet, indépendante, relative à une demande de subvention de CHF10'000 pour soutenir l'Association "Les P'tits Bouchons" dont le siège est à Meyrin, afin de lui permettre de répondre aux demandes de récipients et de matériel de récupération et de rechercher un lieu de stockage plus grand pour entreposer les sacs avant et après le triage des bouchons.

Mme Ecuyer rappelle que cette association a fait l'objet d'un article dans le numéro de mars 2004 de *Meyrin Ensemble* intitulé "Des chaises roulantes contre des bouchons de bouteilles". Suite à cet article, M. Wyss a demandé à l'administration en avril 2004 d'installer des récipients pour récolter ces bouchons. Des caissettes de 40 litres ont alors été mises à disposition dans les écoles.

Mme Ecuyer précise que l'association "Les P'tits Bouchons" a un but social puisque l'argent récupéré par la vente des bouchons à des recycleurs au prix de CHF 250.- la tonne lui permet d'acheter du matériel pour les handicapés et de faire des dons à des associations éduquant des chiens guides d'aveugle. De plus, elle répond aux critères du développement durable.

Mme Ecuyer ajoute que l'installation de récipients agréés permettrait d'éviter de devoir aller récupérer les bouchons au fond des containers destinés aux bouteilles en PET.

Cette association rencontre un tel succès que ses locaux de 250 m² prêtés par l'aéroport sont pleins, les sacs devant être stockés à l'extérieur. En conséquence, ses membres sont sur le point de dissoudre l'association qui regroupe 400 bénévoles en Suisse romande et a été créée en 2003, inscrite au Registre du commerce en 2004 et reconnue d'utilité publique depuis 2006. **Mme Ecuyer** conclut en précisant que sur CHF 100.- gagnés, CHF 80.- sont destinés aux différentes aides.

M. Ducrot explique que le volume des récipients mis à disposition a été limité à 40 litres afin d'éviter que les émanations toxiques en cas d'incendie soient trop importantes. En outre, il semble que le bilan écologique d'une telle entreprise soit négatif. Quant au stockage de bouchons dans un local de près de 300 m², il est soumis à des contraintes en raison des dangers représentés et **M. Ducrot** ajoute qu'après vérification, la Commune n'a aucun local communal disponible pour cette association.

D'autre part, il relève que ce projet ne pourra être traité en commission avant janvier 2007, toutes les soirées étant déjà prises. Aussi, ce dossier étant urgent, il propose de transformer la résolution en motion demandant au Conseil administratif d'étudier la possibilité de donner suite à la requête de l'association Les P'tits Bouchons dans les meilleurs délais.

M. Kirschmann a beaucoup d'estime pour le travail de M. Wyss et des autres bénévoles de l'association et considère que leur action a également un aspect pédagogique dans la mesure où elle représente un premier pas dans la récupération pour des enfants.

Par ailleurs, il ne trouve pas pertinent l'argument évoqué par M. Ducrot quant au risque d'incendie car les moloks pourraient également être incendiés.

M. Tschudi a lui aussi beaucoup d'admiration pour le travail de cette association mais considère qu'il faut déterminer l'aide la plus efficace à lui donner. Il n'est en effet pas judicieux de stocker ces bouchons qui devraient plutôt être renvoyés rapidement aux entreprises de récupération et, dans cette optique, il se demande s'il ne serait pas préférable d'acheter une trieuse.

Afin de régler ces questions, il est d'avis que cette résolution devrait être transformée en motion chargeant le Conseil administratif de trouver une solution aux problèmes de l'association dans les plus brefs délais.

Enfin, il ne comprend pas pourquoi celle-ci menace de se dissoudre alors qu'elle rencontre un vif succès et pourrait, si nécessaire, freiner ses activités.

M. Schweizer considère que le travail de M. Wyss, qui va chercher les petits bouchons partout où l'on récupère des bouteilles en PET quel que soit le temps, mérite l'estime de tous, et il remercie Mme Ecuyer de son projet.

M. Girardet doute qu'une motion permette d'accélérer le traitement de ce dossier car il attend toujours une réponse du Conseil administratif à sa motion du 17 mai 2005 demandant une étude sur le recours au bio-carburant par l'administration.

M. Ducrot rappelle avoir répondu au Conseil municipal que des négociations étaient en cours avec la commune de Vernier en vue de l'utilisation d'une citerne commune mais que nous attendons toujours que Vernier ait résolu certains problèmes techniques pour donner suite à la motion.

M. Ballaman enjoint M. et Mme Girardet à demander l'adhésion à l'Alliance de gauche qui comprend les Indépendants, Solidarité et le Parti du travail.

Mme Ecuyer demande que des récipients de 40 litres soient également installés ailleurs que dans les écoles afin d'éviter que les sacs de bouchons déposés autour des écopoints soient shootés par certains.

Elle ajoute que l'association est effectivement victime de son succès et n'arrive plus à trier tous les bouchons qui lui sont apportés. Elle trouverait regrettable que des gens aussi dévoués doivent arrêter leurs activités.

M. Jimenay considère qu'il est du devoir de la Commune d'aider cette association qui n'a pas seulement besoin d'argent mais surtout de bras afin que les bouchons ne s'amoncellent pas. Il précise qu'un mois de tri permet à peine d'acquérir une chaise roulante.

M. Hulliger aimerait avoir des éclaircissements quant aux conclusions du projet de résolution. Il se demande en effet si une association a le droit d'installer des récipients dans les écopoints et s'il est possible de demander une subvention par le biais d'une résolution.

M. Boccard propose de renvoyer ce projet en commission et, vu le manque de soirée libre, de la fixer au lundi suivant.

M. Devaud note que tous sont d'accord de soutenir cette association. Il ne sait si ce crédit peut être voté par le biais d'une résolution mais pense qu'il serait possible d'avancer des fonds à l'association "Les P'tits Bouchons" afin qu'elle ne disparaisse pas. Une délibération pourrait être proposée dans un second temps permettant de faire une étude plus approfondie sur ce dossier.

D'autre part, il considère que le groupe indépendant n'existe pas et que Mme Girardet est indépendante.

Mme Revillet propose de recevoir le comité de cette association avant de voter ce projet.

Malgré la sympathie que ce projet peut susciter, **M. Ducrot** pense qu'il mérite d'en étudier les tenants et aboutissants car différents aspects doivent être pris en considération. En premier lieu, la question des récipients nécessite une première étude du service de l'environnement, et il s'agira ensuite d'examiner le problème des locaux qui n'existent pas dans la Commune et devraient donc être loués. Il faudra enfin s'enquérir du bilan écologique auprès du service des déchets de l'Etat. C'est donc pour gagner du temps qu'il propose de transformer cette résolution en motion, ce qui permettra aux chefs concernés de se pencher sur ce dossier dans les plus brefs délais.

M. Kirschmann soutient le renvoi en commission afin de pouvoir éclaircir certains points et de laisser la décision aux conseillers municipaux.

M. Girardet préfère le vote immédiat qui permettrait d'ouvrir une ligne budgétaire dans le budget 2007, lequel va être étudié prochainement.

Quant aux deux locaux de 150 m² dont a parlé M. Ducrot, il fait remarquer que l'exposé des motifs prévoit un seul local de cette dimension.

M. Ducrot répond avoir reçu un courrier de l'association demandant un local de 300 m².

M. Mouraret souhaitant connaître le coût d'une trieuse, il est évoqué un montant compris entre CHF 20'000.- et CHF 29'000.-.

M. Hulliger propose, d'une part, de transformer cette résolution en délibération en supprimant le point 2 et, d'autre part, de faire une proposition individuelle demandant de convoquer une commission pour auditionner l'association et étudier ses besoins éventuels.

Mme Ecuyer explique que l'association a demandé un local de 300 m² par crainte d'être mise dehors de son local actuel, le manque de place étant le problème le plus important et urgent à résoudre. D'autre part, elle trouve la proposition de M. Hulliger intéressante.

La parole n'est plus demandée et **M. Brulhart** met au vote la proposition de renvoi de la **résolution No 12/2006** à la **commission de l'environnement**.

Cette proposition est **APPROUVEE A LA MAJORITE EVIDENTE**.

* * *

16. Projets de motions

M. Schweizer donne lecture de sa motion et de l'exposé des motifs.

Motion

présentée par Didier Schweizer, au nom du groupe radical

Considérant le fort taux de chômage parmi les résidants de notre commune et du canton de Genève;

- Considérant en particulier les difficultés accrues rencontrées par les chômeurs à faible niveau de formation,
- Considérant dans le même temps que les communes genevoises, celle de Meyrin ne faisant pas exception,

Vu qu'un certain nombre de tâches peuvent parfaitement être confiées à des personnes disposant de qualifications modestes;

Le Conseil municipal propose au Conseil administratif d'intervenir auprès du canton pour créer une formation de compétence cantonale en vue du métier "d'intendant municipal" ou "d'ouvrier polyvalent" pouvant faire l'objet d'une formation de type pré-apprentissage et déboucher, après quelques années de pratique, sur l'obtention d'un diplôme reconnu.

Exposé des motifs

Les bonnes idées ne sont pas forcément nouvelles. En l'occurrence, la présente motion est inspirée des réflexions des "assises de l'emploi des jeunes" organisées le 20 mai 2006 par le parti radical genevois. Il émane d'une réflexion faite par des élus.

La commune de Meyrin est très sensible à la formation des jeunes et à leur incursion professionnelle ainsi qu'à l'inquiétude des parents lorsque leurs enfants arrivent en fin de scolarité. Nous constatons chaque année que les coûts sont très importants dans la formation scolaire et le social, sans grand résultat. Nous estimons qu'il faut offrir aux jeunes des voies différentes et surtout une alternative au monde scolaire qu'ils ne supportent plus. Il est important de leur faire prendre conscience de leurs qualités manuelles en les rendant ACTIFS et au service de la population. Ils connaissent surtout leurs droits mais par forcément leurs devoirs.

Le but de notre démarche consiste à amener les jeunes en recherche de formation professionnelle à une accoutumance de la vie de tous les jours plutôt qu'ils aillent gonfler les structures de l'aide sociale. Ne devrait-on pas utiliser leurs forces à une ouverture sur les métiers manuels dans les communes ?

Cette motion est destinée en priorité aux résidants de la Commune. Cette filière ne serait pas réservée exclusivement aux jeunes mais à toutes personnes susceptible d'y trouver un intérêt.

M. Schweizer trouve important de donner suite à ce projet au vu du nombre de jeunes à la dérive et sans emploi mais qui sont déjà trop âgés pour bénéficier des programmes sociaux destinés aux jeunes.

La parole n'étant pas demandée, **M. Brulhart** met au vote cette motion qui est **APPROUVEE A L'UNANIMITE.**

* * *

17. Propositions individuelles

Dans le cadre des mesures compensatoires liées au déclassement des Vergers, **M. Girardet** propose de créer un espace d'environ 1 ha dans la surface agricole, qui serait mis à disposition des chiens afin qu'ils puissent s'y ébattre sans laisse ni muselière.

Il demande donc au Conseil administratif de prendre contact avec les agriculteurs afin de créer un tel parc à proximité de la cité. Il considère qu'une telle mesure permettrait d'offrir une compensation à l'obligation de la muselière, en relevant qu'elle ne coûterait que CHF 6'000.- environ par an, somme qui pourrait être prélevée sur un fonds d'Etat ou sur le fonds constitué par l'impôt sur les chiens.

* * *

18. Questions

Bien que les convocations aux commissions soient de la responsabilité des présidents de commission, **M. Tschudi** considère que le Conseil administratif devrait également veiller au suivi des objets renvoyés en commission. A ce sujet, il s'étonne que deux résolutions concernant l'application de hauts standards énergétiques aux bâtiments de la Fondation Nouveau Meyrin et de la Commune n'aient pas encore été portées à l'ordre du jour d'une commission énergie et bâtiments où elles ont été renvoyées depuis plus d'une année.

En outre, **M. Tschudi** rappelle que les Verts ont demandé, il y a deux ans, qu'un représentant des SIG soit auditionné pour parler des énergies vertes, jaunes, etc. Or, cet entretien n'a pas encore eu lieu. Il le regrette d'autant plus que des questions d'ordre énergétique devront être abordées lors de l'examen du budget sans avoir pu faire l'objet d'un débat de fond.

M. Mouraret, en tant que président de la commission d'énergie et bâtiments, explique que la commission convoquée le 4 courant devra discuter d'un dossier trop important pour qu'il reste suffisamment de temps pour traiter correctement les résolutions précitées. Une séance entière y sera donc consacrée en janvier, lors de laquelle un spécialiste du SIG viendra également parler de l'énergie verte.

M. Schweizer demande qu'une photocopieuse ainsi qu'un ordinateur soient installés dans le bureau sis au rez-de-chaussée de la Ferme de la Golette et mis à disposition des conseillers municipaux en cas d'urgence.

M. Ducrot fait remarquer qu'un certain contrôle serait alors nécessaire afin d'éviter des abus. Il va toutefois examiner cette requête en précisant qu'il s'agit d'un bureau de l'état civil.

M. Mouraret a été interpellé par des participants à la sortie des Aînés à Malte, qui n'étaient globalement pas très satisfaits de leur voyage, dont le coût de CHF 2'000.- pour 15 jours était assez élevé. En effet, les personnes âgées avaient des difficultés pour aller se baigner en toute sécurité. De plus, le restaurant n'avait pas suffisamment de places assises, le vin était limité à un verre par repas, l'eau dans les chambres n'était pas potable alors que la bouteille d'eau était vendue CHF 5.- dans l'hôtel, et les excursions étaient très chères (en moyenne 45 euros par excursion).

Par conséquent, **M. Mouraret** aimerait savoir qui détermine les destinations et pourquoi Malte a été choisie alors que cette île est notoirement très chère. Il souhaite également avoir une explication sur le choix d'un hôtel inadapté aux Aînés et différent de celui proposé par l'organisateur du voyage, et connaître les raisons du coût exorbitant des excursions.

M. Sansonnens indique avoir déjà reçu des critiques quant à ce voyage et qu'une enquête y relative est en cours auprès de l'ensemble des participants, certaines réponses étant globalement positives et d'autres non. Il ajoute qu'il avait été question d'aller en Turquie mais que les conditions locales n'étaient pas favorables. Il mentionne en conclusion que les Aînés sont déjà allés en Italie, Espagne, Portugal et Tunisie, l'objectif étant de varier les pays visités.

* * *

La séance est levée à 23h20 /SH.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
dates des 7 et 10 novembre 2006.

Le 1er Secrétaire:

Le Président:

Laurent TREMBLET

Jean-Claude BRULHART

Annexe : présentation du projet de budget 2007